

AMNESTY INTERNATIONAL

ARTICLE DESTINÉ AU SITE *news.amnesty*

Index AI : MDE 28/010/2007 (Public)
Bulletin n° : 085
ÉFAI
30 avril 2007

Bonne nouvelle. Deux avocats algériens spécialisés dans la défense des droits humains acquittés

Hassiba Boumerdesi et Amine Sidhoum, deux avocats algériens spécialisés dans la défense des droits humains ont été acquittés des charges qui pesaient contre eux par un tribunal d'Alger le 25 avril 2007. Ils étaient accusés d'avoir violé les dispositions législatives régissant l'organisation et la sécurité des prisons, les autorités pénitentiaires ayant affirmé qu'ils avaient fait passer des objets à leurs clients en détention sans en avoir obtenu l'autorisation. Cette infraction est passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement.

Amnesty International est convaincue que les accusations avaient été forgées de toutes pièces et que les poursuites judiciaires engagées contre Hassiba Boumerdesi et Amine Sidhoum visaient à les intimider et à les dissuader de poursuivre leur activité. Leur procès avait débuté le 17 janvier 2007.

Les deux avocats ont remercié l'organisation pour la campagne lancée en leur faveur et pour le soutien moral que leur ont apporté les centaines de lettres envoyées par les membres d'Amnesty International.

Pour plus d'informations, voir :

Algérie. Deux avocats spécialisés dans la défense des droits humains comparaissent devant le tribunal (index AI : MDE 280032007, 16 janvier 2007 <http://web.amnesty.org/library/index/FRAMDE280032007>)

Algérie. Deux avocats menacés d'emprisonnement sur la base d'accusations abusives (index AI : MDE 28/018/2006, 23 septembre 2006 <http://web.amnesty.org/library/index/FRAMDE280182006>).